

Identification	Numéro de dossier : 1186707001
Unité administrative responsable	Service des infrastructures_voie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas
Projet	-
Objet	Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue d'une démarche de consultation pour la conception du futur aménagement de l'avenue McGill College

Contenu

Contexte

En avril 2018, la Ville de Montréal a annoncé son intention de transformer l'avenue McGill College pour faire un vaste espace public au cœur du centre-ville. Ce secteur de la ville est actuellement en pleine effervescence. Trois grands chantiers sont présentement en planification ou en réalisation. Premièrement, l'arrivée du Réseau express métropolitain (REM) au centre-ville. En effet, l'implantation de la station McGill du REM, nécessitera de démolir une partie de l'aménagement de surface actuel de l'avenue McGill College entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine. La Ville désire saisir l'opportunité d'arrimer les travaux de réaménagement de l'avenue McGill College avec la fin des travaux du REM. Deuxièmement, la Ville de Montréal débute actuellement des travaux visant à réaménager la rue Sainte-Catherine Ouest entre les rues de Bleury et Mansfield. Troisièmement, d'autres investissements privés sont prévus dans ce secteur, notamment le Projet Nouveau-Centre d'Ivanhoé Cambridge qui prévoit des investissements totaux de 1G\$, dont 200 M\$ pour revitaliser l'Esplanade et transformer l'offre commerciale de Place Ville Marie. Le projet Nouveau-Centre prévoit également des rénovations importantes au Centre Eaton.

La conjoncture actuelle crée donc une opportunité unique pour la Ville de Montréal de réaliser ce projet d'envergure. Les objectifs initiaux du projet sont :

- générer une nouvelle place publique unique et dynamique, lieu d'expression de la vitalité du centre-ville;
- accompagner cette grande avenue dans sa transition vers un nœud de transports clé du centre-ville;
- offrir une expérience et des vues uniques aux piétons dans ce secteur du centre-ville.

Ce mandat a été confié au SIVT, plus précisément à la Direction de la gestion du portefeuille de projets.

Contexte spécifique au mandat confié à l'OCPM

L'avenue McGill College est riche en histoire. Pendant un siècle, et presque sans interruption, promoteurs, propriétaires, citoyens et concepteurs ont envisagé une multitude de projets visant à la transformer. En 1984, cette avenue a été au cœur d'une des premières prise de position publique pour la modification d'un projet d'aménagement. L'avenue McGill College telle qu'on la connaît aujourd'hui, notamment ses magnifiques vues sur le Mont-Royal, ont ainsi pu être protégées grâce à l'intervention citoyenne.

Près de 35 ans plus tard, à l'amorce de la conception d'un nouvel aménagement et d'une transformation majeure de l'espace, il apparaît donc important qu'une consultation publique soit tenue. La consultation permettra à toutes les parties prenantes intéressées d'exprimer leurs aspirations pour la place et ainsi de s'assurer d'offrir à terme un espace qui conviendra à tous les usagers, qu'ils soient Montréalais, travailleurs, gens de la communauté d'affaires ou touristes, pour les décennies à venir.

Le SIVT estime que l'OCPM pourra avantageusement contribuer au succès d'une telle démarche

Décision(s) antérieure(s)

CM18 0462 – Séance tenue le 23 avril 2018 - Autoriser une appropriation de 270 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération et une appropriation de 4 627 000 \$ de la réserve de voirie locale afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Description

Le présent dossier consiste à mandater l'OCPM pour assurer la tenue d'une consultation publique prenant la forme d'activités d'interaction avec le public visant à établir les besoins et les aspirations des citoyens pour cet espace public.

Le mandat donné à l'OCPM consistera notamment à :

- définir la stratégie globale de consultation en collaboration avec la Ville (type d'activités, fréquence, participants etc.), afin d'obtenir les informations permettant d'orienter la suite du projet, notamment :
 - comprendre la relation que les gens entretiennent avec l'espace actuel;
 - définir les attentes et aspirations;
 - stimuler l'émergence d'une vision pour cet espace unique au centre-ville;
- rencontrer les intervenants clés, organiser, diffuser et tenir les activités de consultation;
- produire un rapport présentant les résultats et formuler des recommandations.

L'implication de l'OCPM à ce stade permettra d'entamer le dialogue avec le public dans le cadre d'une démarche claire et transparente, en amont de la conception du projet.

Le rapport et les recommandations serviront à établir la vision et le programme d'aménagement, qui par la suite orienteront la conception du projet.

Justification

Pour faire de cette opportunité un succès, la tenue d'une consultation publique est essentielle. La tenue de cette consultation par l'OCPM permettra de :

- encourager la participation d'intervenants intéressés, du public et des citoyens;
- bénéficier de l'expertise de l'OCPM dans la réalisation de mandats similaires, de sa crédibilité et de sa réputation de neutralité;
- accéder à des plateformes de communication connues, largement diffusées et en constante évolution.

Aspect(s) financier(s)

Les coûts relatifs à la démarche seront assumés à même le budget de fonctionnement de l'OCPM.

Développement durable

La démarche menée par l'OCPM permet de respecter un des critères énumérés au Plan corporatif de Montréal en développement durable, soit la participation et la concertation. De plus, les grands principes et engagements de la Ville, tel que détaillés dans le Plan Montréal durable 2016-2020 seront considérés lors de la rédaction du programme d'aménagement.

Impact(s) majeur(s)

À terme, les grandes conclusions de la consultation permettront d'établir une vision ainsi que des orientations d'aménagement et des pistes d'interventions claires qui définiront le futur projet. La collaboration de l'OCPM à la consultation permettra de s'assurer que les citoyens, les différentes parties prenantes et tout intéressé auront eu l'occasion de contribuer à cette réflexion.

Opération(s) de communication

Le détail des opérations de communication devra faire l'objet d'une stratégie concertée entre l'OCPM et la Ville (SIVT/Service des communications) afin de rejoindre les différents publics visés tout au long de la démarche participative et plus particulièrement lors d'activités spécifiques.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Le calendrier détaillé des activités de consultation sera déterminé par l'OCPM une fois le mandat octroyé. Cependant, afin de respecter l'échéancier du projet, le rapport de consultation devra être disponible en janvier 2019.

Période de consultation (par l'OCPM) : septembre 2018 à mi-octobre 2018 (6 semaines)

Dépôt du rapport de consultation (par l'OCPM): janvier 2019

Dépôt de la vision et du programme d'aménagement : printemps 2019

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Parties prenantes

Services

Lecture :

Responsable du dossier

Endossé par:

Ariane QUIRION LAMOUREUX
Conseillère en aménagement
Tél. : 514-872-6180
Télécop. : 514-872-6478

Christianne RAIL
Chef de section
Tél. : 514 872-4854
Télécop. :
Date d'endossement : 2018-07-13 14:29:35

Approbation du Directeur de direction
James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets
Tél. : 514 868-4400

Approuvé le : 2018-07-16 16:31

Approbation du Directeur de service
Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél. : 514 872-4101

Approuvé le : 2018-07-17 13:19

Numéro de dossier : 1186707001